

République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTERE DU COMMERCE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite aux allégations colportées par une chaîne de télévision privée faisant état de l'importation et de la commercialisation d'une levure sèche de marque Saf-Instant supposée non halal au motif qu'elle contiendrait un additif alimentaire d'origine porcine, les services du Ministère du Commerce portent à la connaissance des consommateurs qu'après vérification et examens approfondis, le produit en question est admis sur le marché national conformément aux lois et règlements en vigueur, régissant le contrôle des produits alimentaires aux frontières.

Ceci dit, le produit levure sèche "Saf-Instant" importé est accompagné du certificat halal exigé et conforté par des bulletins d'analyses attestant de la conformité du produit et de l'absence d'ingrédients ou additifs d'origine porcine.

Le Ministère du Commerce, rassure l'ensemble des consommateurs que l'additif en question, autorisé réglementairement, est d'origine végétale et par la même appelle la chaîne de télévision privée concernée par cette allégation qui est de nature à semer le doute dans l'esprit du consommateur et des professionnels notamment les boulangers, à ne diffuser ce type d'information qu'après vérification auprès des autorités habilitées.

Par ailleurs, l'opinion publique est informée que toutes les denrées alimentaires d'origine animale et/ou végétale font l'objet d'un contrôle rigoureux par les services de contrôle aux frontières de la qualité et les services vétérinaires, et ce au triple plan documentaire, visuel et analytique.